



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
-----

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 29 MAI 2024  
-----

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

**Absents excusés** : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Georges DE GROOTE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Mehdi BELKACEM, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

-----  
Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33

**Réf: 2024/05/5 - OBJET : Avenant n° 6 au contrat d'affermage avec la société Vert Marine pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique municipal.**

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles L. 1411-1 à L. 1411-7, L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/07/3 du 4 juillet 2018 approuvant le choix de retenir la société VERT MARINE en qualité de délégataire,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/12/5 du 28 décembre 2018 établissant, par voie d'avenant n° 1, une nouvelle grille tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/09-1/3 du 7 septembre 2022 établissant, par voie d'avenant n° 2, une nouvelle grille tarifaire à compter du 12 septembre 2022,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/09-2/10 du 29 septembre 2022 établissant, par voie d'avenant n° 3, une adaptation temporaire des dispositions dudit contrat,

Accusé de réception en préfecture  
074185780546620240529  
Date de réception préfecture : 04/06/2024

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023/05/5 du 31 mai 2023 établissant, par voie d'avenant n° 4, une nouvelle grille tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023/07/7 du 5 juillet 2023 établissant, par voie d'avenant n° 5, une adaptation temporaire des dispositions dudit contrat,

Vu le projet d'avenant n° 6 audit contrat et son annexe 1 relative à l'application d'une nouvelle grille tarifaire,

Considérant qu'il convient de revaloriser les tarifs appliqués aux usagers du centre aquatique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

### DELIBERE

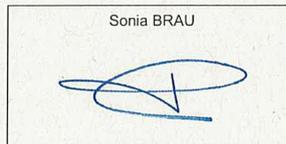
**Article 1 : Autorise avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) le Maire à signer l'avenant n° 6 au contrat de concession de service public dont VERT MARINE est l'actuel délégataire.**

**Article 2 : Précise que l'application de cette nouvelle grille tarifaire sera effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.**

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : **- 4 JUIN 2024**  
et par publication en ligne le :  
**- 4 JUIN 2024**  
Saint-Cyr-l'École,  
le : **- 3 JUIN 2024**

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme



**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE



Le 3 juin 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240529-2024-05-5-DE  
Date de réception préfecture : 04/06/2024